



Créances liquidation judiciaire

Par **Chotdam**, le **10/06/2026** à **06:36**

Bonjour,

Je suis en train d'éplucher une liquidation judiciaire et l'état succinct des créances relevées par le mandataire liquidateur.

Je vois qu'il y a une dette personnelle intégrée. Pour la plupart des montants, ils sont datés d'avant le 15 mai 2022.

Malgré tout, depuis le départ, il y a la mention d'un certain nombre de montants correspondant aux actes d'huissier.

Si ces actes d'huissier sont expliqués, par des remises d'actes, ou bien des procès verbaux, certains sont renseignés alors que la personne condamnée n'a pas eu connaissance de ces documents (exemple, les Procès verbaux de saisie attribution auprès des compagnies bancaires, la présence d'une facture de serrurier, sans en verser une quelconque preuve dans le dossier de liquidation).

Puis-je contester cela devant le mandataire liquidateur ?

Merci de vos réponses